Image not found or type unknown

Testament olographe pour léguer la voiture.

Par **Kystik**, le **24/01/2013** à **08:58**

Bonjour à tous,

Je voudrais avoir quelques informations concernant le testament olographe.
J'ai acheté un véhicule neuf mais il est au nom de ma mère car elle pouvait avoir des remises importantes via le travail.
Vous allez me dire de changer la carte grise et le problème est résolu, mais voilà, j'ai de nombreux avantages à le laisser à son nom (reprise, % des pièces, ...)

Je voudrais savoir si elle peut faire un testament olographe ou il serait stipuler que le véhicule me revient de droit. Est ce légal vis a vis des mes frères ? Et quels sont les choses à mettre dans ce testament pour qu'il ne soit pas contesté mis à part qu'il doit être fait à la main, la date écrite, et signé par ma mère.

Je vous en remercie d'avance, et je vous souhaite une bonne journée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés